



CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 5 novembre 2018

Nombre de Conseillers : En exercice : 19
 Présents : 18
 Votants : 19

L'an deux mil dix-huit, le 5 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Simone GAVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 octobre 2018.

Présents : MM. Franck BESNARD, Christian CAILLAULT, Patrice CHARRET, Gilles GIAMPORTRONE, Jean-Marie HALLOUIN, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Charles RONCE.

Mmes Gisèle BIGOT, Christèle DESSITE, Marinette DUVOUX, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Joëlle NOLIERE, Annie ROUL, Martine VINCENT.

Procurations : M. Denis LESIEUR à M. Claude JAVARY

Secrétaire : Mme Eliane GUILLOT

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte rendu du 1^{er} octobre 2018.**
- 2) **Information sur les décisions.**
- 3) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 4) **Rénovation de la salle polyvalente** : demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité des Territoires
- 5) **Affaires financières :**
 - *Indemnité de conseil allouée aux comptables (information) ;*
 - *Décision Modificative d'Investissement en recettes et en dépenses.*
- 6) **Opération Bimby.**
- 7) **Elections** : composition de la commission de contrôle.
- 8) **Personnel communal** : Compte Epargne-Temps (CET)
- 9) **Locations de salles** : tarifs 2019.
- 10) **Service Enfance Jeunesse** : Tarif spectacle de fin d'année.
- 11) **Marché de Noël.**
- 12) **Cérémonie du 11 novembre 1918.**
- 13) **Comptes rendus de réunions.**
- 14) **Informations et questions diverses.**

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Madame NOLIERE : Page 2 « je vous demande instamment d'en revenir à des comportements plus dignes... ». Elle pense « ne pas avoir à recevoir de leçons ni de Monsieur CHARRET, ni de Madame GAVEAU » et estime que Monsieur CHARRET se congratule pour expliquer pourquoi il l'a injuriée.

Madame le Maire répond que l'intégralité des propos de Monsieur CHARRET avaient été reportés dans le compte rendu précédent, et de ce fait, sa réponse l'a été aussi.

✓ Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu par 17 voix pour et 2 contre (Mmes BIGOT et NOLIERE).

2) INFORMATION SUR LES DECISIONS

Après l'étude des offres, la Personne Responsable des Marchés décide de retenir :

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant HT
28	08/10/2018	Rénovation et extension de la salle polyvalente		
		Lot 1 : <u>Maçonnerie - VRD</u>	LASNIER SAS 8 rue Jules Berthonneau 41000 BLOIS	68 000,00 €
		Lot 2 : <u>Charpente bois – couverture bardeaux d'asphalte</u>	Entreprise BIGOT et FILS 9, 11 rue Maryse Bastié 41500 MER	25 299,99 €
		Lot 3 : <u>Etanchéité</u>	SMAC 10-12 rue de Belgique 37100 TOURS	8 700,00 €
		Lot 4 : <u>Menuiseries extérieures aluminium</u>	APSM 20 bd Joseph Paul Boncour 41000 BLOIS	72 700,00 €
		Lot 5 : <u>Métallerie</u>	APSM 20 bd Joseph Paul Boncour 41000 BLOIS	14 500,00 €
		Lot 6 : <u>Menuiseries intérieures</u>	Entreprise MILLET sas 9 rue du Bourg Neuf 41220 DHUIZON	31 771,21 €
		Lot 7 : <u>Plâtrerie, plafonds suspendus</u>	ARARAT 122 rue Michel Bégon 41000 BLOIS	111 000,00 €
		Lot 8 : <u>Carrelage – revêtement céramique</u>	SRS 123 rue Michel Bégon BP 805 41000 BLOIS	48 700,00 €
		Lot 9 : <u>Peinture</u>	SPB 169 rue Le Verrier 41350 VINEUIL	24 960,27 €
		Lot 10 : <u>Isolation extérieure</u>	ISOLBA 41 13 Allée du Bois de l'Orme BP 317 41100 SAINT-OUEN	112 075,25 €
		Lot 11 : <u>Electricité</u>	LUMENS 41 15 rue Etienne Baudet 41000 BLOIS	45 000,00 €
		Lot 12 : <u>Installations sanitaires – Chauffage - ventilation</u>	LOYER Sarl Allée Gustave Eiffel ZA des Perrières 41350 SAINT-GERVAIS-LA- FORET	147 000,00 €
Lot 13 : <u>Equipement de cuisine</u>	Groupe BENARD 12 rue Pierre et Marie Curie 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	17 289,00 €		

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
29	09/10/2018	Rénovation et extension de la salle polyvalente Assurance dommages ouvrage Cette prestation comprend : - Mission garantie dommages ouvrage de base - La garantie DO – éléments d'équipements dissociables - La garantie DO – dommages immatériels après réception - La garantie DO – dommages aux existants	La Société SMABTP 774 Bd DUHAMEL DU MONCEAU - CS 60641 45166 OLIVET CEDEX	7 638,31 €

3) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner).

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
19	4/10/2018	AA 413	Lot 3 Jardin de Médicis
20	4/10/2018	AA 421	Lot 11 Jardin de Médicis
21	18/10/2018	AA 401	L'Ardoise
22	23/10/2018	AA 400	L'Ardoise

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

4) RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité des Territoires.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité des Territoires pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente, qui comprend notamment des travaux d'isolation, d'extension de la cuisine, de mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Madame le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût global des travaux HT	819 636 €	Subvention obtenue DSR Conseil Départemental	50 000 €
		Subvention sollicitée Contrat Régional de Solidarité Territoriale	200 000 €
		Reste à la charge de la commune	569 636 €
TOTAL	819 636 €	TOTAL	819 636 €

Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin :

- De prendre acte des travaux,
- D'approuver le plan de financement ci-dessus,
- De l'autoriser à demander une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) Indemnité de conseil allouée au comptable

Pour information, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fait que l'indemnité allouée au comptable pour l'année 2018 s'élève à 429,51 € brut soit 388,59 € net.

Ce montant correspond au taux de 80% voté par délibération du 5 mai 2014.

(Pour rappel en 2017 : 424,25 € brut soit 386,66 € net).

b) Décision Modificative d'Investissement en recettes et en dépenses

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses d'Investissement :

Code	Libellé	Alloué 2018	Modification au 5/11/2018	Total alloué
020	DEPENSES IMPREVUES	14 664,58	28 206,00	42 870,58
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	146 804,98	2 745,00	149 549,98
2135	Ecole maternelle: urinoirs	2 000,00	- 2 000,00	-
2135	Vannes des centrales de traitement de l'air au restaurant scolaire		2 104,00	2 104,00
2152-02148	Candélabre rue des Tournesols suite dégradation	852,00	- 852,00	-
2152-02148	Panneau (Martinets)		135,00	135,00
2152-02148	panneaux zone d'activité de Boissière et restaurant le Kiosque		678,00	678,00
21568	Remplacement extincteurs		1 200,00	1 200,00
2158-04154	Tronçonneuse + débroussailleuse	500,00	634,00	1 134,00
2158-04155	Electrodes cardiaques (défibrillateur)		158,00	158,00
2183	Onduleur + disque dur mairie		432,00	432,00
2183	Imprimante à l'école maternelle		80,00	80,00
2188	Aspirateur à l'école maternelle		176,00	176,00
	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 176 036,54	326 000,00	1 502 036,54
2313-17215	Rénovation de la salle polyvalente	790 179,20	200 000,00	990 179,20
2315-17217	Eaux pluviales la Treille	300 000,00	126 000,00	426 000,00
	TOTAUX	1 468 272,10	356 951,00	1 825 223,10

Recettes d'Investissement :

Code	Libellé	Alloué 2018	Modification au 5/11/2018	Total alloué
1341	DETR : borne incendie la Derlotterie	4 000,00	2 880,00	6 880,00
1341	DETR : vidéo surveillance	20 710,00	- 4 142,00	16 568,00
1341	DETR : salle polyvalente	50 000,00	- 50 000,00	-
1328	ADEME: Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine		5 040,00	5 040,00
1341	DETR : cimetière		3 173,00	3 173,00
1641	Emprunts pour eaux pluviales		400 000,00	400 000,00
	TOTAUX	1 468 272,10	356 951,00	1 825 223,10

✓ Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Monsieur CHARRET intervient par rapport à l'assainissement dans le quartier la Treille-Boissière. Tout le lotissement sera raccordé sur la rue de Boissière. Agglopolys va faire la réhabilitation du réseau d'assainissement qui existe actuellement sur la route de Fossé. La circulation sera déviée.

6) OPERATION BIMBY

Monsieur LEBRASSEUR, ambassadeur BIMBY de la commune et Madame le Maire sont allés à une réunion sur le territoire d'Agglopolys qui établissait le constat suivant :

- Plus les ménages sont aisés, plus ils habitent le cœur d'Agglopolys.
- Le budget moyen pour un primo acquéreur célibataire est de 80 000€ à 90 000 € et 140 000 € à 160 000 € pour un couple, avec endettement sur 25/30 ans.
- Il y a une stabilité des terrains à bâtir mais une réduction de la surface moyenne, ce qui est bien pour l'environnement mais qui amène des problèmes de promiscuité entre riverains.

Monsieur LEBRASSEUR rappelle que la démarche BIMBY (Build in My Back Yard) consiste à diviser son terrain (sous certaines conditions) pour construire de nouvelles maisons dans le but de densifier les secteurs pavillonnaires.

Il peut s'agir de quelqu'un qui veut vendre une partie de son terrain ou qui veut aménager un deuxième logement dans un bâtiment existant, mais ce genre de projet est souvent lié à un divorce, une succession, un départ en EHPAD...

L'opération BIMBY permet aux propriétaires de bénéficier d'une heure gratuite avec un professionnel de l'architecture et de l'urbanisme pour réfléchir à leurs envies et besoins. L'information a été diffusée aux habitants par le biais du Petit Bavard. 10 dossiers seront retenus sur toute le territoire d'Agglopolys pour un suivi complet de leur projet de la réunion d'information jusqu'à la finalisation. Ces professionnels ne donnent pas de renseignements sur d'autres paramètres tels que les règles d'urbanisme, les réseaux...

En tant que référent de la commune, Monsieur LEBRASSEUR propose que les particuliers intéressés appellent la mairie. Il pourra les rencontrer sur rendez-vous.

7) ELECTIONS : composition de la commission de contrôle.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU) à partir du 1^{er} janvier 2019.

Désormais seul le Maire vérifiera le bien-fondé des demandes d'inscriptions et procédera aux radiations des électeurs. En cas de recours contentieux, une commission de contrôle sera chargée de statuer une fois par an. Le Maire et les Adjoints n'ont pas le droit d'y siéger.

Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges. Madame le Maire sollicite les élus dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Les 3 élues sont :
 - ✓ Mme Eliane GUILLOT,
 - ✓ Mme Martine VINCENT,
 - ✓ Mme Patricia JUIGNET.
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges. Madame le Maire sollicite les élus dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Les 2 élues sont :
 - ✓ Mme Joëlle NOLIERE,
 - ✓ Mme Gisèle BIGOT.

**✓ Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

8) PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Epargne Temps qui permet au personnel communal de stocker des jours de congés et de RTT. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Madame le Maire précise que le CET peut être alimenté, dans la limite d'un plafond global de 60 jours et à condition que l'agent ait pris au moins 20 jours de congés annuels dans l'année. L'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. L'alimentation du Compte Epargne-Temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile.

Madame le Maire indique que l'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le Compte Epargne Temps au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions. Les nécessités de service ne pourront lui être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le CET.

Madame le Maire précise que la collectivité n'autorise pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. Les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

Madame le Maire précise que les bénéficiaires de ce Compte Epargne Temps sont les agents titulaires ou non titulaires de la collectivité à temps complet ou à temps non complet.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

9) LOCATION DE SALLES : Tarifs 2019

Suite aux débats du Conseil Municipal précédent, Madame Chantal HUET propose la nouvelle grille tarifaire, comme suit :

COMMUNE

	ASSOCIATIONS	TARIFS 2019	
SALLE POLYVALENTE	Assemblée générale	Gratuité	
	1 ^{ère} manifestation	150 €	
	2 ^{ème} manifestation	330 €	
	Manifestations suivantes	360 €	
	Théâtre sur 2 jours consécutifs (1 ^{ère} manif)	150 €	
	(2 ^{ème} manif)	485 €	
	(3 ^{ème} manif)	485 €	
	ENTREPRISES		
	Manifestation à but non lucratif	380 €	
	Manifestation à but lucratif	600 €	
	PARTICULIERS		
	Manifestation familiale - 1 jour	360 €	
	Manifestation familiale - 2 jours consécutifs	540 €	
Hall d'entrée - Cuisine - Vin d'honneur	130 €		
FOYER	Associations	Gratuité	
	Particuliers et entreprise - 1 jour	80 €	
	Particuliers et entreprise - 2 jours consécutifs	120 €	

HORS COMMUNE

SALLE POLYVALENTE	1 JOUR EN SEMAINE		TARIFS 2019
	Particulier		420 €
	Associations - CE (but non lucratif)		420 €
	Entreprises (but lucratif)		750 €
	WEEK-END		
	Associations - CE - Entreprises		
	Manifestation à but non lucratif		1 065 €
	Manifestation à but lucratif		1 400 €
	Particuliers		
	Manifestation familiale - 2 jours consécutifs		1 000 €
Hall d'entrée - Cuisine - Vin d'honneur		185 €	
FOYER	Associations, entreprises et particuliers (2 jours consécutifs)		200 €
	Associations, entreprises et particuliers (1 Jour)		140 €

Week-end complet du vendredi 13h30 au lundi matin 8h00.

Madame BIGOT estime que le montant de location pour les particuliers hors commune est cher (1 000 €). Madame HUET répond que le précédent tarif était de 995 € et correspond au tarif de plusieurs autres salles de même capacité. Madame le Maire rappelle que la location sur deux jours pour les personnes hors commune est une décision prise suite aux incidents constatés lors de certains états des lieux le dimanche matin (insultes, ménage non fait, dégradations...).

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord par
17 voix pour et 2 abstentions (Mmes BIGOT et NOLIERE).

10) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : Tarif spectacle de fin d'année

Le Service Enfance Jeunesse communal souhaite organiser un après-midi inter-centres « Goûter-spectacle » le mercredi 5 décembre 2018 de 13h30 à 17h00, mutualisé avec d'autres Centres de Loisirs. Cette manifestation comprend un spectacle interactif, mélange de théâtre et d'audiovisuel « la folle vadrouille de Noël » de Sylvain JANIAC.

Compte tenu des travaux de rénovation de la salle polyvalente, cette manifestation aura lieu dans la salle des fêtes de Mont-près-Chambord.

Monsieur LEBRASSEUR propose un tarif préférentiel pour les enfants de Mont-près-Chambord. Madame le Maire répond que cette manifestation inter-centres est entièrement organisée par notre Service Enfance Jeunesse, ce qui représente déjà un gros travail. Il est prévu d'accueillir environ 230 enfants.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer pour les autres Centres de Loisirs, un tarif unique de 6,50 € par enfant.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

11) MARCHE DE NOEL

Madame DESSITE rappelle que cette année le marché de Noël se déroulera le samedi 24 novembre de 9h00 à 13h00 aux commerces. Il y aura une quinzaine de stands. Les commerçants tiennent à ce que cette manifestation se fasse dans leur rue.

Une calèche sera financée par les commerçants et la municipalité. Une tombola gratuite sera organisée par les commerçants.

Madame DESSITE remercie par avance les bénévoles qui seront attendus pour le montage des stands le vendredi à 18h30 et le samedi à 7h15.

12) CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918

La cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu à 9h30 car la messe de Villebarou est à 10h30. Le Directeur de l'école élémentaire sera sollicité pour inciter les enfants à être présents à cette cérémonie du centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale.

Madame DESSITE rappelle qu'une exposition « l'écho des tranchées, la guerre 14-18 vue par les auteurs de bandes dessinées » vient de se terminer. Une autre exposition suivra. Un habitant de Saint-Sulpice a prêté des journaux d'époque qui seront consultables à la Bibliothèque.

13) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Néant.

14) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Travaux de la salle polyvalente

Monsieur JAVARY présente l'avancée des travaux dont la fin est prévue le 31 mars 2019. Les travaux déjà réalisés sont :

- Maçonnerie : la protection des sols est faite, démolition, ouverture de portes-fenêtres côté ouest.
- Plafonds : démolition du plafond suspendu et laine de verre évacuée.
- Electricité : les coffrets sont posés, l'électricité est coupée, les luminaires et câbles électriques ont été évacués.
- Cuisine : neutralisation du gaz, dépose des appareils pour faire la faïence.
- Dépose des grilles de ventilation et gaines.

Prochainement, désamiantage pendant 15 jours (présence d'amiante dans la colle des plinthes). Pour le moment, les délais sont respectés.

b) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Contrôle réalisé le 24 septembre à la mairie. L'eau est conforme.

c) Soirée conte

Compte tenu des travaux dans la salle polyvalente, la soirée conte organisée par la Bibliothèque municipale se déroulera le 30 novembre à la salle des fêtes d'Herbault. La commune d'Herbault ne demande que la participation aux frais.

d) Cérémonie des vœux du Maire

La cérémonie des vœux aura lieu le 5 janvier à 17h30 dans le gymnase. Le sol sera protégé.

e) Sécheresse

Monsieur CAILLAULT évoque la demande de Madame HARSON par rapport à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune suite à la sécheresse. Madame le Maire répond que les dossiers sont à déposer en mairie avant la fin de l'année. Le retour de la Préfecture sera reçu après l'été 2019. L'information a été diffusée à tous les habitants par le biais du dernier Petit Bavard distribué fin octobre.

Monsieur CAILLAULT remarque l'effacement du marquage des points de regroupement pour les poubelles. Il évoque un container mis hors de ces points de regroupement qui n'aurait pas été ramassé par le service des ordures ménagères. Madame le Maire répond que les agents du service collecte ramassent les poubelles même si elles ne sont pas au point de regroupement. Peut-être y avait-il un autre problème (déchets verts...).

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 3 décembre 2018 à 20h00